AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

Le SENAT.

VOL. IX. MANITOBA. No 14

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 21 AOUT, 1879

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pieges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faux,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poêles de cuisine,	Poêles de salon,
Poêles,	Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons. Clous à planches. Huile de charbon. Poêles de cuisine et de salon.

MULHOLLAD FRERES.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

Stobart, Eden & Cie

MARCHANDISES POUR TRAITEURS

Couvertes,

Capots,

Chales,

Indiennes, &c.

EN GRANDE VARIETE.

—— (o) ——

THE, TABAC, SUCRE, &c., &c.

Robes, Fourrures, Peaux et Pemmican Achetes et Vendus.

CHINA HALL – MAGASIN DE PORCELAINES

GRANDE RUE - WINNIPEG.

—— (o) ——

Faienceries,

Porcelaines, Anglaises et Francaises

Verreries,

Cristeaux et Articles de Fantaisie.

STOBART, EDEN & CIE

8 Mai, 1879 –12m

LYSTER

Est le seul Magasin de Hardes Faites dans Manitoba. Si vous voulez des Bonnes Marchandises et à très-bas prix. Allez chez

LYSTER

——(o)——

On y vend à plus bas prix que partout ailleurs pour la raison que l'acheteur n'y trouve que des marchandises pour Messieurs, tels que Habillements, Chapeaux, Chemises, etc., etc., etc., achetés en grande quantité.

273 GRANDE RUE,

WINNIPEG.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2mx.

J. DUBUC

AVOCAT.

245, en haut, Grande Rue, 245,

WINNIPEG.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

Vente en vertu d'une hypotheque

DE

L'HOTEL ST. LAURENT.

Situé près du dépôt St. Boniface.

En vertu d'une Procuration pour vendre contenue dans une hypothèque en date du 5 Octobre, 1878, laquelle hypothèque sera produite lors de la vente, il sera vendu par encan public à la salle d'encan de Dufour et Cie, coin de la Grande Rue et de la rue Whistle, Winnipeg, SAMEDI, LE 9 AOUT, 1879, A MIDI PRECIS, la propriété suivante savoir:

Tout ce certain lot ou morceau de terres sis et situé dans la paroisse de St. Boniface dans le Comté de Selkirk, du côté sud de l'avenue Provencher, ayant une chaine de front sur deux chaines de profondeur, étant le lot No 1105 sur le plan de subdivision en lots de ville d'une certaine portion de terrain de la corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St Boniface, situé à l'est de la Rivière la Seine, près du du chemin de fer, avec l'hotel 1Lp qui y est érigé et les dépendances.

Les termes et conditions de la vente seront indiqués le jour de la vente.

Pour plus amples détails, s'adresser à

J. DUBUC,
Avocat du créancier hypothécaire.

DUFOUR & Cie Encanteurs.

St. Boniface, 7 juillet 1879.

BUREAU D'EDUCATION

DE MANITOBA

SECTION CATHOLIQUE.

AVIS.

Les Instituteurs et les institutrices diplômés par cette Section du Bureau d'Education, et qui veulent continuer l'enseignement dans les écoles publiques sont priés de faire inscrire leurs diplômes, au Bureau du Surintendant, d'ici au onzième jour d'Août prochain.

L'Examen des personnes qui désirent obtenir des diplômes pour leur permettre d'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la Section Catholique du Bureau d'Education, se tiendra mardi, le douzième jour d'Août prochain, à 10 heures A. M., dans une des salles du Bureau d'Education, bâtisse Radiger, grande rue Winnipeg. Le Surintendant recevra les demandes d'admission à cet examen, jusqu'à samedi le 11 Août, les demandes devront être accompagnées de certificats les plus recommandables.

Les Commissaires d'École devront se rappeler qu'il ne leur est pas permis d'engager pour enseigner dans leurs écoles, d'autres personnes que celles graduées par cette Section du Bureau.

A. A. C. LARIVIERE,
Surintendant des Ecoles Catholiques

Winnipeg, 24 juillet 1879.

LE "METIS."

Mercredi, 27 Aout, 1879.

Par suite de certains dérangements, le *Métis* n'a pas paru jeudi dernier ; l'édition d'aujourd'hui comptera pour celle de jeudi prochain.

Une nationalité ne meurt pas parcequ'elle a vu de grands hommes descendre au tombeau ; mais elle meurt quand elle a enseveli les notions du devoir et du dévouement.

Mgr. Taché se met en route pour revenir à St. Boniface aujourd'hui même ; il sera ici samedi soir. Nous n'avons pas besoin d'inviter la population à aller recevoir Sa Grâce à la station du chemin de fer, nous savons qu'il y aura foule.

Une réquisition très-nombreuse a a été présentée ces jours-ci à M. LaRivière pour le prier d'accepter la candidature de St. Boniface aux prochaines élections ; M. LaRivière a répondu à ce témoignage flatteur de popularité à l'assemblée de vendredi dernier. Ce sera une élection par acclamation, la seule peut-être.

M. Tutle est parti pour la division Morris ; il annonce qu'il retire sa candidature, et favorisera l'élection d'un candidat de l'endroit. Il parait que *Bill* Alloway, libéral, a des chances d'obtenir la nomination du parti anglais dans la convention de délégués qui se tiendra à Morris le premier samedi de septembre prochain.

A Winnipeg, la lutte se ferait, parait-il, entre le Capitaine Scott et M. G. McMicken, deux conservateurs anglais des plus éminents du parti dans Manitoba.

Le *Times* annonce d'un ton semi-officiel que l'Hon. M. Norquay se propose de faire connaitre son programme politique aussitôt après le retour de l'Hon. C. P. Brown du Canada. Il aurait en outre l'intention de couvrir le tout du pavillon conservateur, et d'introduire la politique de partis dans la prochaine lutte électorale.

Ce programme, au dire du *Times*, se résumerait ainsi : " chemins, ponts et drainage."

Nous serions d'un autre côté à la veille de changements ministériels si nous en croyons M. Tutle qui arrive d'Ottawa : M. Norquay formerait son cabinet de cinq ministres,—lui-même, trois hommes d'Ontario et un ministre de langue française ; MM. C. S. Biggs, Taylor et Brown devraient se retirer dans un avenir peu éloigné, et il serait question du Capitaine Scott et d'un homme du sud ouest de la province pour les remplacer.

On nous assure d'un autre côté que les *grits* organisent la lutte et auront un candidat de leur politique dans chaque division électorale.

L'à-propos, l'injustice ou la justice, les chances de succès de la politique ainsi énoncée n'a pas besoin de commentaires ; nous ne dirons qu'un mot : restons unis quand même.

On nous informe qu'un M. Milloy, ingénieur, réformiste d'Ontario, irlandais catholique et ci-devant employé sur la ligne de Pembina, cherche en ce moment à se faufiler dans la division électorale de Ste. Agathe pour se faire élire aux prochaines élections.

Nous espérons que M. Milloy ira porter sa candidature ailleurs. Le parti français n'a que six divisions à sa disposition, et il n'est ni raisonnable, ni juste de mettre nos nationaux de côté pour les remplacer par des étrangers, par des hommes qui n'ont ni nos aspirations, ni le sentiment de nos intérêts, ni la communeauté d'idées et de langue avec nous.

Si le parti français était trop pauvre en représentants, peut-être pourrait-il accepter les services de M. Milloy : mais grâces à Dieu ! nous n'en sommes pas là, et nous ne manquons pas parmi nous d'hommes tout aussi capables que M. Milloy.

Si le parti français avait la majorité à Manitoba comme à Québec, nous serions les premiers à demander de faire preuve de la même générosité ici que là-bas, et nous n'hésiterions pas dans certains cas à nous faire représenter par quelques bons irlandais ou par quelque protestant modéré. Mais souvenons-nous que nous sommes en minorité ; et il y aurait folie, bêtise, trahison, à s'affaiblir encore volontairement, ce qui aurait lieu si nous élisions dans les quelques comtés qui nous restent des étrangers.

Qui sait d'ailleurs si nos ennemis ne profiteraient pas de cette stupide générosité pour exclure tout à fait du gouvernement les ministres de langue française, en y appelant pour nous représenter des hommes comme M. Milloy qui auraient été élus par des divisions purement françaises ?

M. Milloy peut être excellent ingénieur, bon époux, bon père et bon citoyen ; nous ne le connaissons nullement : mais nous affirmons que l'idée qui le dévore de chercher, dans les circonstances présentes, à se faire élire par une division française est peu propre à nous édifier sur son jugement et sur la générosité de son caractère.

Les anglais sont en majorité dans le pays : quelle réception cependant feraient-ils à un membre du parti français qui oserait aller solliciter une élection dans une de leurs divisions ?

Nous espérons donc que les électeurs de Ste. Agathe s'entendront pour choisir un autre candidat que M. Milloy.

Il y a eu vendredi dernier une assemblée publique des électeurs de St. Boniface dans le magasin de M. Geo. Roy, convoquée par M. LaRivière, M. P. P., pour plusieurs fins, entr'autres pour entendre M. Alex. Begg sur la prochaine exposition à Ottawa et aviser aux moyens d'y représenter St. Boniface, Ste. Anne et Lorette,—pour discuter l'incorporation de St. Boniface en ville,—et enfin pour s'occuper de la représentation du comté aux prochaines élections.

L'assistance était nombreuse, et tout s'est passé dans l'ordre et avec l'unanimité la plus parfaite.

M. LaRivière fut élu Président, et M. Geo. Roy, Secrétaire.

M. Begg communique en anglais à l'assemblée les renseignements nécessaires sur l'Exposition d'Ottawa et les moyens d'y prendre part, ce que M. LaRivière répète en français L'Hon. M. Royal complète ces renseignements par des remarques sur l'à-propos de prendre part à cette grande exposition de toutes les Provinces canadiennes. Les articles pour la région de St. Boniface devront être rendus le 9 au magasin de M. Roy, le gouvernement se chargeant de les transporter à Winnipeg pour le 10.

Il est ensuite proposé par l'Hon. M Dubuc, secondé par J. A. N. Provencher :

Que des comités soient nommés dans la paroisse de St. Boniface ainsi que dans les diverses localités à l'Est, afin de faire connaitre les avantages qu'il y a d'envoyer des produits à Ottawa, et que ces comités aient le pouvoir d'ajouter à leur nombre.

Comité de St. Boniface :—MM. Victor. Anaclet Bissonnette, Daniel Carrière, Abraham Guay, Roger Marion, P. H. Prince, Dr. Fafard, Adjutor Gauvreau.

Comité de Lorette et du Grand Coteau ou Prairie Grove :

MM. Elzéar Lagimodière, Phillip Maguire, J Bte Gauthier, Norbert Landry, jr., Daniel McDougall, André Gaudry, Joseph Lagemodière Henry McQuaid sr., John Robertson.

Comité de Ste. Anne :

MM. J. Bte Morin, J. Bte. Grouette James. Owens, J. Bte Duhamel, J. H. Stanger, Wm. Small, James Ward, J Bte Desautels.

Caledonia :

MM. John Gimby, Louis Perrin, Ulric Rivard, Thos Folton.

Clear Spring :

MM. William Lamb, Thos Rankin, J Bte Lessard, J Glover, Burland

L'assemblée adopte alors un vote de remerciements à M. Begg sur proposition de l'hon M Royal secondée par M. P.H. Prince.

Le président annonce alors que la discussion sur l'incorporation de St. Boniface est ouverte, et MM. LaRivière (présid) Dubuc, Royal et Provencher prennent tour à tour la parole. Il est finalement proposé par M. A. Degagné, secondé par M.A. Bissonnette, qu'un comité soit nommé pour s'assurer s'il serait désirable d'incorporer St. Boniface en ville, avec instructions de faire rapport aussitôt que possible à une assemblée publique des citoyens de St. Boniface, convoquée à cette fin, et que ce comité soit composé des Messieurs suivants :

Les hon Mess. Dubuc et Royal ; MM. A. A. C. LaRivière, Geo. Roy, P. H Prince, Geo. Couture, A. Kittson, Roger Goulet, A. St. Mars, A. F. Dégagné et L. J. A Levêque.

Le troisième ordre du jour est alors appelé, et M. LaRivière fait un historique rapide de la crise de la dernière session et de l'union parfaite qui a caractérisé la conduite des membres du parti français ; il est fier de cette union à laquelle il a travaillé et qu'il regarde comme notre sauvegarde à l'avenir.

MM. Royal, Dubuc et Provencher appelés à parler le font en peu de mots, et félicitent St. Boniface de prendre les moyens de continuer à faire par acclamation ses élections politiques.

Les orateurs furent fréquemment applaudis, et la réunion se dispersa ensuite.

NOUVELLES CANADIENNES.

L'hon. M. Fabre est parti samedi matin 16 courant pour l'Europe.

Dimanche le 3 août courant les citoyens de Terrebonne ont présenté à l'hon M. Masson, leur député aux Communes, une adresse le félicitant d'avoir accompli toutes les promesses qu'il avait faites. L'hon. M. Masson répondit d'une manière éloquente à ce témoignage d'estime et de reconnaissance.

Il y avait une foule nombreuse. C'est le maire de la ville de Terrebonne qui a présenté l'adresse.

Le *Mail* a reçu de Londres la dépêche spéciale suivante datée du 14 :

" Cette après-midi, le très Hon. Sir John A. Macdonald, premier ministre du Canada, a été mandé à Osborne House et assermenté comme membre du Conseil Privé de la Reine pour l'Angleterre. Sir John a été nommé à cette position en juillet 1872. Le très Hon. Monsieur a été présenté à Sa Majesté et aux principaux membres du gouvernement qui étaient présents, par Sir Hicks Beach, secrétaire d'état pour les colonies. Après la cérémonie, il a eu une longue entrevue avec la Reine, et subséquemment il a diné avec Sa Majesté, à Osborne House.

Dans les lignes suivantes, extraites de son premier—Québec de jeudi l'*Eclaireur* se réjouit de ce que l'hon. M Robitaille ne parait pas disposé à faire aux libéraux ses amis ce que l'hon. M Letellier a fait aux conservateurs, parce que personnellement il n'aimait pas la politique de ses ministres :

" Les relations de notre nouveau lieutenant gouverneur avec son cabinet, dit-il, ont été excellentes jusqu'à présent, et nous espérons qu'il ne se présentera jamais aucune cause pour troubler cette harmonie que la grande majorité du peuple désire."

Nous lisons dans la *Minerve :*

Le *Globe* a jeté les hauts cris lors du changement qui vient de s'opérer dans le système d'inspection des poids et mesures et dans le personnel qui l'applique. Mais le *Herald* de Stratford lui ferme la bouche en lui rappelant quelle est la manière d'agir qu'on suit parmi les grits en semblables occurrences. Nous traduisons du *Herald* :

" Lorsque M. Mowat a passé l'acte concernant les licences de mariage il a révoqué tous les dispensateurs de licences de mariage qui étaient conservateurs, pour les remplacer par des grits. Il fut justifié en cela par le *Globe* et ses satellites ; mais écoutez le cri que lâche le même journal parce que l'acte des poids et mesure retranche une horde d'inspecteurs grits affamés, et donne de l'ouvrage à un nombre beaucoup moindre de conservateurs."

On lit dans le *Journal de Québec* du 14 :

L'hon M. Mercier a présenté, hier à la Chambre, la mesure du gouvernement concernant l'Instruction Publique dans la province de Québec. Les principaux changements que le ministère veut faire dans notre système ont trait à l'inspection des écoles et au dépot des livres qui sera aboli, ainsi que la publication du *Journal de l'Instruction Publique* Cette mesure aurait aussi pour but de diminuer le salaire du Surintendant.

Le gouvernement a été blâmé à ce propos, par l'hon chef de l'opposition, qui a déploré les innovations qu'il se propose d'apporter dans notre système d'enseignement, susceptible tout au plus, a-t-il dit de quelques modifications. Il a prétendu que l'abolition du dépôt de livres va faire perdre $10,000 à la province.

Nous reproduisons plus loin un paragraphe du *Mail* de Lowell, Mass qui nous donne une idée assez juste de la bonne foi de certains organes libéraux, lorsque, entr'autres questions, ces journaux parlent de la politique nationale et de ses effets :

" Cette année, l'Almanach Ayer, qui doit être distribué en Canada et dans les provinces Anglaises—près d'un million d'exemplaires—est imprimé et relié à Montréal, où le contrat d'impression a été donné à la compagnie d'imprimerie du *Herald* de cette ville. Sous l'effet du dernier tarif, le droit imposé sur les pamphlets et almanachs est si élevé que MM. Ayer et Cie., trouvent plus avantageux de faire exécuter leurs travaux en Canada que de payer ce droit."

C'est sans doute par désintéressement pour le pays en général que le *Herald* s'évertue tous les jours à crier contre la protection qui, suivant lui, ne peut avoir d'autre résultat que la ruine de tout commerce, lorsque la compagnie de ce journal bénéficie directement de cette protection qui est cause que les étrangers viennent faire exécuter ici des ouvrages qu'auparavant ils nous apportaient tout fabriqués.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

La mémoire du R. P. Marquette, zélé missionnaire et intrépide explorateur s'il en fut jamais, sera dignement célébrée, dans le mois prochain, à Mackinac, Michigan C'est l'Hon. E B. Washburne, ex ministre des Etats-Unis à Paris, qui doit prononcer le discours de circonstance.—Le *Canadien* de St. Paul.

Une statistique, publiée par Son Eminence le Cardinal Manning, archevêque de Westminster, constate que les deux diocèses de la ville de Londres ne comptent pas moins de 19.341 enfants catholiques, fréquentant les écoles diocésaines Il y a encore de la place pour plus de 35.000 enfants dans les écoles fondées par le zèle catholique anglais.

La guerre des Zoulous a été un passetemps assez coûteux pour l'Angleterre ; les dépenses se montent déjà à quatre millions et demi de louis sterling ou environ vingt millions de piastres, et il faudra encore des déboursés pour terminer complètement la guerre. Le chancelier de l'Echiquier espère cependant recouvrer ces sommes par les revenus des colonies du sud de l'Afrique.

On lit dans le *Canadien* de St. Paul Minnesota :

Un comité d'hommes bien connus dans cet Etat a été chargé de mettre à l'étude la question d'obtenir une ligne directe de communications par voie ferrée entre St. Paul et Montréal. Les villes du nord du Wisconsin et du Michigan sont invitées à concourir à l'exécution de ce projet, s'il est définitivement arrêté.

Merveilles sur merveilles.

Je suis allé hier, avec boucoup d'autres curieux, écouter la conférence que M. Frank Géraldy devait faire à la salle des Capucines sur le nouveau Téléphone auquel l'inventeur, M. Gower, vient de donner son nom.

J'en suis sorti émerveillé, confondu d'admiration et d'étonnement.

De quel pas marchent les sciences aujourd'hui ! C'est en 1860 que M. Reiss produisait le premier téléphone qui ne transmettait, lui, que les sons musicaux et encore ne les transmettait-il pas en leur gardant leur timbre. Tous les sons, quelle qu'en fût l'origine, qu'ils sortissent du gocinthe, d'un violon ou d'un trombone, arrivaient uniformément à destination avec un timbre mirlitonesque de flûte à l'oignon, qui n'avait rien

de séduisant. Mais c'était déjà beau d'avoir trouvé un appareil très simple et peu coûteux, qui permit d'envoyer ainsi, le long d'un fil, un son qui allait au loin frapper l'oreille. C'était le premier pas.

Seize ans après, en 1876, à l'exposition universelle de Philadelphie, M. Graham Bell...(avouez que cela est un peu enrageant de n'avoir à citer dans cet ordre de découvertes que des noms d'Américains ; résignons-nous, puisqu'il le faut) donc Graham Bell exposa un téléphone parlant, c'est-à-dire un téléphone qui reproduisait les mots articulés, et qui les reproduisait assez haut pour que l'on n'eût pas besoin de mettre l'appareil contre son oreille.

" J'ai entendu, disait William Thompson à l'association britanique pour l'avancement des sciences, j'ai entendu *to be or not to be* articulé à travers un fil télégraphique, et la prononciation électrique ne faisait qu'accentuer encore l'expression des monosyllabes ; le fil m'a recité aussi des extraits pris au basard dans les journaux de New-York...Tout cela, mes oreilles l'ont entendu articuler très distinctement par le mince disque circulaire que forme l'armateur d'un électro-aimant. C'est mon collègue du jury, le professeur Waston, qui, à l'autre extrémité de la ligne, proférait ces paroles à haute et intelligible voix, en appliquant sa bouche contre une membrane tendue munie d'une petite pièce de fer doux laquelle exécutait près d'un électro-aimant introduit dans le circuit de la ligne des mouvements proportionnels aux vibrations sonores de l'air. Cette découverte, la merveille des merveilles, telégraphe électrique, est due à l'un de nos jeunes compatriotes. M. Graham Bell, originaire d'Edimbourg, aujour l'hui naturalisé citoyen des Etats Unis. "

L'annonce de cette merveille des merveilles fut d'abord accueillie en France par un sourire d'incrédulité. Elle venait de ce pays d'où s'envolent les plus gigantesques canards. Il fallut bien se rendre quand on vit l'instrument. Tout Paris se rappelle s'être, il y a deux ans, amusé de ce joujou, qu'on vendait pour peu de chose chez les marchands. On causait d'une chambre à l'autre ; les paroles étaient assez distinctement perçues ; mais il fallait beaucoup d'attention et un peu d'habitude pour le manœuvrer.

Ce n'était encore qu'un joujou. Il n'était pas entré dans la pratique ordinaire de la vie, et il ne paraissait pas qu'en l'état il pût rendre de réels services, comme appareil de la voix humaine.

Il avait contre lui deux défauts : comme il manquait " d'avertisseurs il fallait lui joindre une sonnette électrique qui appelât l'attention de la personne avec qui l'on voulait causer. C'était là un inconvénient sérieux : car du moment que l'on était obligé de le doubler d'une sonnerie électrique, ce n'était pas trop la peine de l'établir. De plus, les sons n'arrivaient qu'étouffés, et la conversation n'était possible qu'entre gens habitués à manier l'instrument et à se traduire les mots qu'il transmettait. Si vous avez vous-même expérimenté ces jouets, qui était encore à la mode l'an dernier, vous aurez pu vous convaincre que cela n'était déjà pas si facile de causer à distance. L'appareil n'était pas pratique.

Mais les inventions se perfectionnent vite à cette heure.

Le téléphone Gower possède un avertisseur : c'est un son vibrant et prolongé dont le timbre rappelle assez la trompette des tramways. Il est moins violent, bien entendu. Mais il suffit à appeler l'attention de la personne avec qui l'on veut correspondre, ou même du domestique qui se trouve dans une autre chambre.

Les sons, de plus, arrivent très distincts et assez forts pour qu'on les puisse nettement percevoir, sans approcher l'instrument de son oreille.

Quand nous sommes entrés dans la salle des Capucines, nous avons aperçu, vissé à un instrument dont la forme ne nous disait rien, un long cornet comme ceux dont on se sert pour jouer au trictrac. L'embouchure était tournée de notre côté.

L'expérimentateur s'est penché vers le cornet et a dit Etes-vous là ?

Une voix, qui paraissait venir d'un lointain prodigieux, a répondu, avec un accent bizarre Me voilà prê'.

Ces mots ont été entendus de toute la salle des conférences.

D'ou partaient ils ?

L'inventeur M. Gower, à qui le conférencier, après une excellente exposition théorique, avait cédé la parole nous expliqua que son correspondant était au numéro 10 de la rue du Faubourg Montmartre, où les appareils d'expérience sont installé. Un fil qui passe par dessus les toits relie la maison à la salle du boulevard des Capucines. La distance n'est pas très considérable ; mais ces mêmes expériences se font couramment avec des fils de quatre ou cinq kilomètres de long ; et un jeune ingénieur de chemin de fer, qui se trouvait là, nous a dit qu'il avait le jour même entretenu une conversation, par téléphone, de Cagny, qui est à 28 kilomètres.

Dans l'usage ordinaire, on n'aura pas besoin de ces grandes distances. Il suffira que le téléphone porte aisement à cinq ou six kilomètres.

Il est certain que la conversation engagée entre M. Gower et son préparateur, l'un parlant dans la salle des Capucines, l'autre répondant de la rue du Faubourg Montmartre a été perçue très nettement, très distenctement et sans fatigue aucune par tous les assistants. La voix prend dans ce tube des sonorités étranges, mais elle est parfaitement articulée, et l'on ne perd pas un mot de la phrase.

Ce qui a suivi la conférance a peut-être encore paru plus étonnant que les expériences mêmes. Quelques personnes étaient venus naturellement causer avec M. Gower. Elles demandaient des explications, émettaient des doutes. Aucun de nous ne songeait plus au cornet, qui, lui recueillait toutes nos paroles et les transportait Faubourg Montmartre. Le préparateur, du fond de sa chambre, assistait à notre conversation et l'entendait aussi bien que s'il eût été au milieu de nous.

Voilà que tout à coup nous entendons sortir du tube une voix qui se mêlant à l'entretien, répond à l'objection qui s'était produite. L'effet était si imprévu, si instantané que nous avons tous éclaté de rire.

—De quoi riez-vous ? a dit la voix.

Et nous sommes repartis de plus belle.

Rien n'est étonnant, et je puis ajouter que rien ne sera plus commode. Il s'est formé une société pour exploiter cette nouvelle invention. Il y aura à Paris un bureau central d'ou partiront toutes sortes de fils qui s'en iront chez les abonnés. Chaque abonné qui voudra correspondre avec un autre abonné n'aura qu'à faire siffler la petite trompette. Le bureau central le mettra en rapport avec la personne désignée, et les deux bouches placées aux deux bouts du fil, à six kilomètres de distance, echangeront leurs idées comme si elles étaient en face l'une de l'autre au coin du feu.

Tout cela est renversant !

M. Dumoncel a publié, il y a seulement six mois, un excellent livre qui a pour titre : le *Téléphone*, le *Microphone*, et le *Phonographe* ; c'était un résumé très exact de la science au moment où il a paru. Voilà qu'il n'est déjà plus au courant ; dans trois mois il faudra le refaire.

Nouvelles Locales.

—Le temps continue d'être favorable aux moissons.

—Hier, était fête civique à Winnipeg.

—La chasse est ouverte depuis le 15, et les chasseurs sont unanimes à dire que le gibier abonde.

—Il y a en ce moment à St. Boniface un chaland chargé de pierre pour le collége.

—Les sondages progressent à la Pointe Douglass ; il paraît qu'on n'y a pas encore trouvé de fond solide.

—MM. D. A. Smith, Stephen et J. Hill, propriétaires de la ligne de St. Paul, Minneapolis et Manitoba étaient à Winnipeg ces jours derniers.

—MM. Brydges et P. White, de la *Gazette* de Montréal sont partis la semaine dernière pour aller faire un tour de promenade jusqu'au grand rapide.

—On attend Mgr. Taché pour régler définitivement la question d'amener dans l'Avenue Provencher, à la traverse, le chemin de fer de Pembina.

—La traverse depuis hier soir fonctionne entre l'extrémité de l'Avenue Provencher et le pied de la rue Notre-Dame ; c'est une grande amélioration.

—Nous sommes obligés d'ajourner ce que nous avions à dire des listes électorales et de la façon absurde et scandaleuse dont elles ont été compilées.

—L'enquête dans le vol de la Rivière aux Rats est terminée de jeudi dernier ; Morrissette et E. Chouinard sont renvoyés aux prochaines assises ; J. Chouinard a été mis en liberté. L'or n'est pas retrouvé.

—MM. les curés Giroux, Fillion, St. Pierre et Charbonneau sont en ce moment à l'archevêché où une retraite ecclésiastique commencera ce soir pour ne se terminer que dimanche matin.

—Sur quatre membres envoyés à Ottawa par la Province trois sont très résolument et très énergiquement en faveur de la construction du pont du chemin de fer entre l'Avenue Provencher et la rue Broadway : seul, le Dr. Schultz est en faveur de la Pointe Douglass.

—La question du pont semble n'intéresser que très médiocrement les citoyens de Winnipeg, puisqu'hier, jour de la votation du règlement concernant l'emprunt pour le construire, il n'y a eu que 140 voix d'enregistrées sur un total de 1000 à 1200. De fait, la chose ne passionne qu'un cercle assez restreint de spéculateurs.

VARIETES.

Près du Pont-Neuf un promeneur s'arrête auprès du pêcheur à la ligne :

—Hé ! l'homme ? ça mord-il ?

—Guère.

—Faut aller pêcher à la campagne. A Paris, voyez-vous le poisson est malin...... il est trop civilisé !......

* * *

—Entendu à la petite Bourse ;

—Mais B...est à son aise, n'est ce pas ?

—Oh !...à son aise.

—Enfin, il a bien mis quelque chose de côté ?

—Oui...les scrupules.

* * *

—Le comble de l'instruction :

" Demander à un général à quelle heure il fera battre la générale."

* * *

—Le comble de l'inconvenance au faubourg St. Germain

Une cheminée qui fume dans un salon où il y a des dames !

* * *

Le comble de la sensibilité :

Ne pas vouloir frotter une allumette de peur qu'elle ne souffre.

* * *

Le comble de la prudence :

C'est de reculer devant une lettre quand on vous dit qu'elle est chargée !

* * *

Le comble de la prévoyance pour un cocher :

Ne verser que devant la caisse d'épargne.

* * *

Le comble du désintéressement, chez une marchande de tabac :

Donner prise à la calomnie.

* * *

Le comble du zèle, pour un sergent de ville :

Arrêter sa pendule.

* * *

—Le comble de l'amour paternel :

" Croquer le marmot."

* * *

Le comble de l'économie : coucher sur la paille qu'on voit dans l'œil de son voisin et se chauffer avec la poutre qu'on a dans le sien.

* * *

Le comble de la gourmandise :

S'asseoir au banquet de la vie.

* * *

Le comble de l'impolitesse :

Marcher sur les pieds de quelqu'un et, au lieu de faire des excuses, s'écrier :

—Heureusement que ça porte bonheur !

* * *

Le comble de la publicité :

" Afficher des prétentions."

* * *

Le comble de la soif :

" Être altéré de vengeance ! "

* * *

Le comble de l'habileté pour un barbier :

" Raser les murs ! "

* * *

Le comble de la pudeur à un assaut d'armes :

Se retourner pour boutonner son fleuret.

* * *

Le comble de la galanterie :

Refuser de battre les cartes, parce qu'il y a des Dames dans le jeu !

* * *

Le comble de la chance :

Enterrer sa belle mère la veille de son mariage.

* * *

Le comble de la peur :

Ne pas sortir de grand matin, de peur de se blesser à la pointe du jour.

* * *

Le comble de la pudeur :

C'est, pour une jeune fille, de ne pas se lever de bonne heure pour ne pas voir lever le soleil.

* * *

Une parisienne, qui a ramené de la campagne une petite servante, qu'elle est en train de dresser, lui recommanda, l'autre jour, de laisser la tête aux pigeons quand elle en servirait à l'avenir.

Hier, elle commande à la susdite un bœuf à la mode.

La paysanne, après un moment de réflexion :

—Faudra-t-il laisser la tête ?

NAISSANCE.

A St. Boniface le 24 du courant Madame G. Roy, une fille,

A St. Boniface le 26 courant Madame Abraham Guay, un fils.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à

Midi, Mercredi, le 27 Aout cou.,

A SON BUREAU, POUR LE

Drainage de Colony Creek dans la Paroisse de St James.

Les Plans et devis sont visibles à son bureau.

Les noms de deux cautions solvables devront accompagner chaque soumission.

Le soussigné ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

S. C. BIGGS,
Ministre des Travaux Publics.

Département des Travaux publics
Winnipeg, 20 Aout 1879.

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE.

Il y aura une assemblée des membres de la Société St. Jean Baptiste, jeudi le 28 du courant au Bureau de M. A. A. C. LaRivière, à 7½ p m pour aviser au moyen de recevoir Sa Grandeur Monseigneur Taché.

Par Ordre,
L. J. A. LEVÊQUE, Président.

APPLICATION POUR LICENCE D'HOTEL A WINNIPEG.

Mary Fitzgerald, Royal Hotel.

JOHN FRASER,
Président des Commissaires de Licence.

Winnipeg, 27 Août 1879.

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigné sont à meilleur marché que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en général d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION.

St Boniface, 7 Août 1879

Boulangerie Canadienne.

M. J. B. Joyal a le plaisir d'annoncer au public de St. Boniface et de Winnipeg qu'il ouvrira lundi le 14 courant une BOULANGERIE CANADIENNE.

Le public canadien est particulièrement invité à lui donner une part de son patronage, et il garantit devoir servir du bon pain et à aussi bon marché que n'importe qui dans cette branche de commerce.

Le pain sera servi à domicile tous les jours, dimanches exceptés.

St, Boniface, 10 Juillet, 1879.

10 j-1m.

Mis a l'Enclos.

A l'Enclos de St. François Xavier Est, un bœuf rouge, âgé d'environ de cinq à six ans l'oreille droite coupée et poil blanc dans les flancs. Le propriétaire est prié de venir réclamer l'animal et payer les frais.

XAVIER PAGÉ,
Gardien d'Enclos, St Frs-Xavier Est.

8-14 79-3.

RÈGLEMENTS

Relatifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 9 Juillet, 1879.

Il est par les présentes donné avis de la promulgation des réglements suivants relatifs à la disposition des terres de la Couronne s'étendant sur un espace de 110 milles (cent dix) de chaque côte de la voie du chemin de fer du Pacifique canadien :—

. « Jusqu'à ce que le nivelement ultérieur et final du dit chemin de fer ait été fait à l'Ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilité de ces réglements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ouest, à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. « Les terrains situés de chaque côté de la ligne seront respectivement divisés en bandes de la manière suivante :

« (1.) Une bande de cinq mille, de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui sera appelée la bande A ;

« (2.) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A, sera appelée la bande B ;

« (3.) Une bande de vingt milles située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la mande B, sera appelée la bande C ;

« (3.) Une bande de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de sa bande C, sera appelé la bande D ;et

« (4.) Une dande de cinquante milles, située de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelée la bande E.

3. « Les terres de la Couronne dans la bande A seront absolument exclues du droit de possession comme terres privilégiés octroyées par le gouvernement pour les colons (homesteads), ainsi que du droit de préemption, et seront exclusivement reservées pour être vendues à six piastres par acre.

4. « Les terres se trouvant dans la bande B seront disposées de la manière suivante : Les sections portant les numéros pairs seront réservées pour les terres privilegiées (home-steads)et preemptions, et les sections portant les numeros impairs seront considérées comme les terres privilegiees sur les sections portant les numeros pairs, et dont l'etendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moities Ouest de ces sections et les préemptions sur ces sections portant les numéros pairs, dont l'etendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingt acres avoisinant ces terres privilegiées de quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Est, ainsi que des moitiés Est des moitiés Ouest, de ces sections, et seront vendues à raison de $2.50 (deux piastres cinquante centins) l'acre. Les terres propres du chemin de fer, comprenant les sections portant les numeros impairs qui se trouveat dans cette bande, seront mis en vente à cinq piastres par acre.

5. « Les sections de la bande C portant les numéros pairs et d'une étendue de quatre-vingts acres seront mises apart pour terres privilegiées et préemptions. Comme il a été dit ci-dessus : le prix des preemptions sera également de $2 50(deux piastres cinquante centins)par acre ; les terres du chemin de fer comprenant les sections portant les numéros impairs, seront divisées de la meme manière qu'il a été décrit ci-dessus pour les terres de la section B, mais le prix ne sera que de $3.50(trois piastres cinquante centins) par acre.

6. " Les sections portant les numéros pair dans la bande D, seront egalement mises apart pour terres privilegiees preemptions d'une etendue de quatre-vingts acres chaque, comme cela a été decidé pour les bandes B et C, mais le prix des préemptions sera de $2.00 (deux piasres) par acre. Les terres du chemin de fer consisteront comme dans les bandes B et C, des sections portant les numéros impairs, et le prix de vente sera également de $2.00 (deux piastres) par acre.

7. « Dans la bande E, la description et la surface des terres privilegiées et préemptions ainsi que celles des terres du chemin de fer sera de $1.00 (une piastre) par acre.

8. « Les termes de vente des préemptions situées dans les diverses bandes B, C, D et E, seront comme suit : Quatre-dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de 6 pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date d'entrée en possession ; les autres six-dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la dite date avec intérêts au taux sus-mentionnés, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayée.

9. « Les termes de ventes des terres du chemin de fer seront comme suit ; un dixième en espèces à l'epoque de l'achat ; la balance en neuf paiements annuels, avec l'intérêt au taux de 6 pour cent par an, sur la balance du prix d'achat qui d'année en année se trouvera impayée. Tous les paiements soit pour préemption, soit pour les terres du chemin de fer, devront être faits en espèces.

10. « Toutes les prises de possession de terres seront soumises aux provisions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du Pacifique Canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de Colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

a. Dans le cas q'un chemin de fer traversant une terre privilégiée (homestead), le gouvernement aura le droit de passage gratis.

b. Quand le chemin de fer traversera des préemptions ou des terres propres du chemin, le propriétaire ne pourra réclamer le paiement que de la portion de terre requise pour lequel qu'il aura payé au gouvernement pour le même terrain.

11. « Les réglements ci-dessus entreront en vigueur le et après le premier d'aout prochain : à cette date les provisions de l'acte des terres de la Couronne continueront d'être mise en vigueur pour les terres comprises dans les différentes bandes mentionnées à l'exception des bandes A et B, dans lesquelles jusqu'à cette date seulement, des terres privilégiées (homesteads) de 160 acres chacune, et non d'autres prises de possession, seront permises comme à présent.

12. « Des réclamations sur les terres de la Couronne provenant de colonisation après la date ci-mentionnée dans des territoires dont le cadastre n'a pas encore été fait à la date des dites colonisations, et qui peuvent se trouver comprises dans les limites embrassées par les dites provisions ou par leur extension ultérieure sur un territoire additionnel, seront réglées suivant les termes décrits plus haut pour les terres de la bande particulière dans laquelle se trouveront ces dites colonisations.

13. « Toutes les prises de possession après la date ci-indiquée de terres inoccupée se trouvant dans l'agence Saskatchewan, seront considerées comme provisoires jusqu'à ce que la ligne du chemin de fer à travers cette partie du territoire ait etée, arrêtée après quoi ces mêmes prises de posession seront disposées qu'elles appartiennent à la bande spéciale dans laquelle elles sont reconnues situées

« Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en s'adressant au bureau des terres de la Couronne, à Ottawa, ou à l'agent des terres de la Couronne à Winnipeg, ou à tout autre agent local dans le Manitoba ou les territoires, qui possèdent des cartes indiquant les limites des différentes bandes ci-dessus mentionnées, un grand nombre de cartes, seront aussitôt que possible remises entre les mains des agents pour être distribuées aux personnes intéressées.

Par ordre du ministre de l'Intérieur.

J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Géomètre en chef.

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les côtés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, dyssenterie, écrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé où l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont étonnés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

Applications pour Licences

DE

TRANSPORTS DE LICENCES.

Hôtels,	J. W. [illegible]	Winnipeg
"	James Butler,	"
"	A. [illegible],	"
Groceries,	A. McKeand,	"
	A. S. Malloch,	St Boniface
Taverne	H. McKenzie,	Gladstone

JOHN FRASER,
Président des Comm. de Licences.

Winnipeg, 21 Juillet, 1879.

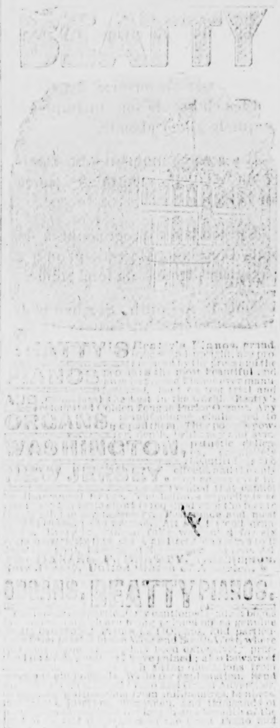

VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

LEASES OF TIMBER LIMITS.

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situées sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe deBois sera vendue sujette aux conditions exprimées dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vint piastre, par mille carré, et la vente se fera au plus haut enchérisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre

J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Intérieur.

Dépt. de l'Intérieur Ottawa }
17 Juillet, 1879. }

EMPLATRES POREUX PERFECTIONNES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir ; il en est autrement de celle ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elles le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et [illegible] tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; [illegible] pour les rhumes invétérés, et [illegible] souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été [illegible] d'une consomption ancienne et [illegible].

Préparée par GEORGE E. MITCHELL, Lowell Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

2 Juillet, 18[illegible]

AVIS.

Comme il est de l'intention du gouvernement de Manitoba d'exhiber des produits de la Province à l'Exposition prochaine de la Puissance qui se fera à Ottawa entre le 22e et le 27e jour de Septembre. Avis est donné à ceux qui veulent exposer que leurs échantillons seront reçus par M. Alex. Begg, chargé de collecter et d'expédier ces articles à Ottawa.

Les échantillons des articles suivants seront reçus aux Bureaux du Gouvernement jusqu'au 8 SEPTEMBRE pour y être soigneusement empaquetés et expédiés à Ottawa où l'Exposition aura lieu entre le 22 et le 27 septembre :

Blé de toute espèce récolté dans la Province				
Avoine	"	"	"	"
Orge	"	"	"	"
Pois	"	"	"	"
Blé d'inde	"	"	"	"
Fèves	"	"	"	"
Sarrazin	"	"	"	"
Seigle	"	"	"	"
Graines de graminées			"	"
Autres graines		"	"	"
Tabac		"	"	"
50 lbs. XXXX de farine faite			"	"
50 lbs. XXX		"	"	"
50 lbs. de farine "patent process"				"

25 bottes de chacune des diverses plantes qui servent au fourrage.

25 bottes des plantes fourragères cultivées dans la Province.

Patates d. toute espèce récoltées d. Manitoba				
Navets	"	"	"	"
Choux de siam	"	"	"	"
Betteraves à sucre	"	"	"	"
Carrottes		"	"	"

Fruits du pays conservés ou séchés.

Les échantillons de légumes ne devront pas être envoyés avant le dernier moment : cependant les exposants devront envoyer au plus tôt leur adresse et la liste des légumes qu'ils se proposent d'expédier.

Houblon du pays,
Beurre en tinetre,
Beurre en pots,
Fromage,
Miel,
Sucre d'érable du pays,
Peaux de caribou, de biche ou d'orignal,
Cuir à semelle fabrique à Manitoba,
Mocassins de goût,
Peaux de buffles (robes,)
Fourrures du pays préparées et non préparées,
Argiles et terres,
Blocs de bois du pays,
Poterie et brique du pays,

Echantillons d'oiseaux, d'animaux, de poissons du pays (conservés et empaillés.

Echantillons de fabriques domestiques tels que :

Couvertes de flanelle,
Flanelle blanche,
Flanelle de couleur,
Draps et tweeds,
Toile,
Echantillons de laine du pays.

Les articles, de valeur seront renvoyés à l'exposant après l'exposition.

Le gouvernement soldera le transport aller et retour depuis Winnipeg, et par un agent s'assurera des prix accordés aux exposants heureux et les leur procurera.

JOHN TAYLOR,
Ministre d'Agriculture,

En conformité de ce qui précède les diverses sociétés agricoles sont priées d'aider l'idée de leur coopération, et on invite tous et chacun à faire en sorte que cette Exposition des produits de Manitoba soit la plus complète qui ait jamais été faite.

Outre les articles ci-dessus énumérés, le soussigné recevra avec plaisir d'autres échantillons des produits de Manitoba qu'il peut paraître désirable d'exposer, et il sera heureux de s'entendre avec nos industriels afin d'expédier les articles de nos fabriques Le gouvernement n'a qu'une somme limitée à sa disposition, mais a décidé d'en faire le meilleur usage possible dans l'intérêt de la Province, et a instructions de rencontrer autant que possible les vues des producteurs.

Les exposants devront s'attacher à n'envoyer que des articles de première classe, le gouvernement voulant exhiber exactement ce que la Province peut produire. Malgré la liste ci-dessus le soussigné recevra avec plaisir toutes les suggestions qu'on voudra bien lui adresser, aussi bien que des échantillons de produits autres que ceux publiés. Nos cultivateurs et industriels sont donc invités à lui faire part de leurs vues, et il sera heureux de s'y prêter en autant qu'il lui sera possible.

Les personnes expédiant des échantillons de produits agricoles, &c. devront envoyer leurs noms et le nom des espèces, de même que l'indication du lieu de production. Ces détails accompagneront les articles exposés

ALEX. BEGG,

Bureaux du gouvernement
Winnipeg 18 juillet 1879.

Les grains destinés à l'exhibition devront être coupés un ou deux jours avant le temps ordinaire de la récolte et laissés à l'ombre ou à couvert de façon à ne pas être exposés au soleil, à la pluie ou à la rosée. C'est le moyen d'assurer au grain une riche couleur dorée qu'on ne peut guère obtenir autrement.

Les herbes à fourrages (foin &c) doivent être coupées en temps propice, et les cultivateurs de la Province sont priés de se procurer dans leur voisinage les herbes fouragères, soit cultivées ou non, qu'ils croiront dignes d'être exhibées. On devra dans tous les cas envoyer deux ou trois échantillons de chaque espèce afin de permettre de choisir.

Les légumes, tels que patates, navets, carottes, &c devront être mis dans des boites remplies de terre pour être expédiés.

Le beurre devra être mis dans des pots ou des tinettes de 20 lbs chaque, et en boulettes de 10 lbs chacune. Le gouvernement paiera le prix courant pour tous les échantillons acceptés, et procurera à l'exposant toute médaille ou prix qu'il pourrait recevoir à Ottawa.

Les prix à Manitoba seront donnés aux individus dont les échantillons d'exposition seront choisis par les juges pour être envoyés à Ottawa.

Transport à Winnipeg. Le gouvernement facilitera par tous les moyens le transport des articles à Winnipeg, et il sera pris des mesures de bonne heure en Août pour que les articles destinés à l'exposition arrivent presque dans le même temps à Winnipeg.

Exposition Préliminaire à Winnipeg. C'est l'intention de faire à Winnipeg une Exposition préliminaire des articles avant de les expédier à Ottawa, et les noms des exposants heureux choisis pour Ottawa seront publiés.

Les Juges ne connaitront pas le nom des propriétaires des articles exposés lorsqu'ils feront leurs choix.

La quantité de grain à être envoyée ne devra pas excéder un minot de chaque espèce.

Il sera publié d'autres renseignements de temps à autre : mais on ne devra pas perdre de vue le fait que quiconque se propose de prendre part à l'Exposition devra envoyer son adresse à M. Begg, le ou avant le 20 Août afin de lui permettre de savoir de quel espace il lui faudra s'assurer pour le transport des articles à Ottawa.

BEATTY

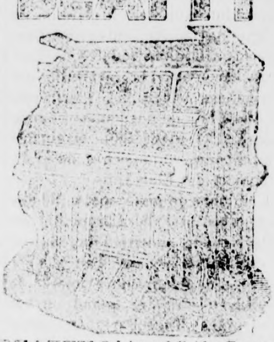

BEATTY'S Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for the sale of Beatty's Pianos and Organs unless you see fit, but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SALESMEN wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

Buy a Beatty's Pianos and Organs of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous chérchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNEBOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne néghgez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N Y.
24 Mai, 1877. 1aa